

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marie-claude martel](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a539571dd6936a8a55a9eb94>

Date d'obtention : 2024-10-08 14:17:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

rencontrer la personne qui dénonce et toutes les personnes concernées sauf si il y a intention malveillante. Saisir le cell.

S'il y a intention malveillante, aviser la police tout de suite.

Pour savoir si acte impulsif, démarrer l'intervention sexto : rencontrer la personne qui rapporte l'événement, rencontrer la victime puis rencontrer la personne qui a partagé l'image/video. Suivre les étapes dans les guides sextos et évaluer l'incident (amorce, nature, intention, étendue) et se référer aux questionnaires appropriés.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

prendre le temps de bien analyser la situation avant de faire les interventions.

Nous ne sommes pas mandatés pour intervenir au nom des policiers. Nous ne pouvons non plus intervenir si un adulte nous dénonce la situation et qu'il n'a pas de détails. Il doit aller voir la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

appel aux parents.

L'annonce aux parents est toujours est souvent difficile car j'imagine que les parents seront surement ébranlés par la situation, que ce soit les parents de la victime ou de celui/celle qui a partagé. Il faut savoir les rassurer, leur raconter l'histoire sans divulguer l'identité des autres personnes impliquées et leur offrir m'aide nécessaire